

**COMPTE - RENDU**  
**Conseil Municipal de la Commune de**  
**Challes les Eaux (Savoie)**  
**Du 18 novembre 2009**  
**A 20 h 00**  
**(Salle des mariages de la Mairie)**

L'an deux mille neuf et le dix-huit du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Challes-Les-Eaux, convoqué le 10 novembre deux mille neuf, par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni à la salle des mariages en Mairie de Challes-Les-Eaux, sous la présidence de Daniel GROSJEAN, Maire de Challes-Les-Eaux.

Vingt-sept conseillers sont en exercice.

A l'ouverture de la séance, à vingt heures,

Etaient présents :

Daniel GROSJEAN, Michel ARNAUD, Bernard BILLARD, Véronique BOUTEMY, Roland CASUBOLO, Pierre COLIN, Danièle D'AGOSTIN, Julien DONZEL, Jeannette EXCOFFON, Jacques FERRARIS, Bruno FOREST, Joëlle FORESTIER, Ginette GRUNENWALD, Jean-Yves JACQUIER, Jean-Paul LACROIX, Marie-Christine LOPEZ, Maurice MEUNIER, Françoise MOIRET, Jean-Pierre PASSIN, Chantal SICLARI, Sonia STEBLER, Gisèle TRIBOULET.

Pouvoirs :

Véronique ALESSANDRINI donne pouvoir à Françoise MOIRET,  
Marilyn SANCHEZ BIZIEN donne pouvoir à Daniel GROSJEAN,  
Patrick ESTEVE donne pouvoir à Michel ARNAUD,  
Claude MULLER donne pouvoir à Jean-Pierre PASSIN,

Excusée :

Karima LEGRAND

Secrétaire de séance :

Pierre COLIN.

**1) Programme 30 logements sociaux : Compromis de vente avec l'OPAC de la Savoie**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que pour faire suite à la procédure d'expropriation des biens immobiliers concernant la réalisation d'un ensemble immobilier de logements sociaux, avenue de Chambéry, à Challes les Eaux, la Commune a procédé aux acquisitions des propriétés GOLLION et PALAZZESKI.

La Commune, pour la réalisation de cette opération, procédera à la vente de ces tènements à l'OPAC de la Savoie, aux prix suivants, déductions faites des subventions possibles obtenues par ailleurs.

Un contrat préliminaire pour chaque vente sous la forme d'un compromis de vente sera passé avec l'OPAC de la Savoie avec un versement par l'OPAC de 75% du montant de l'acquisition, le cas échéant, déductions faites des subventions obtenues,

Dans l'attente du transfert du bien à l'OPAC de la Savoie, une convention de gestion pourrait être passée avec l'organisme pour assurer la gestion provisoire de l'ancien logement PALAZZESKI, pour le cas où le locataire serait encore dans les lieux.

Le Conseil municipal, à l'unanimité donne un avis favorable pour la signature par le Maire des compromis et des actes notariés en résultant.  
Avis également favorable pour la convention de gestion.

## **2) Demande de subventions pour acquisitions terrains ZAC du Centre ville et informations sur le dossier du Centre ville**

Le Conseil général de la Savoie aide financièrement les communes qui procèdent à l'acquisition de terrains destinés à la construction de logements libres et sociaux, sous condition de réaliser le quota de logement social.

En conséquence la commune sollicite du Département de la Savoie des subventions pour l'acquisition des terrains dans le centre ville. Accord unanime du conseil municipal.

En ce qui concerne le programme du Centre ville, l'équipe de maîtrise d'œuvre, suite à la conclusion de l'avenant n° 1 approuvé lors du dernier Conseil municipal, va procéder à l'établissement des projets de travaux publics de la ZAC du centre ville. Le phasage des travaux vous sera présenté lors d'un prochain conseil municipal en janvier 2010, en même temps que l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC.

## **3) Délibération modificative de crédits**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité deux délibérations modificatives de crédits pour ajustements de crédits en fonctionnement et investissement.

## **4) Zone des Sétéérées**

Il est nécessaire de procéder aux dernières acquisitions de terrains dans la Zone des Sétéérées qui a fait l'objet d'une ordonnance d'expropriation le 26 janvier 1990 à la suite d'une procédure de déclaration d'utilité publique. Il est donné à l'unanimité au Maire le pouvoir de signer tous les documents nécessaires à la régularisation foncière des terrains restants à acquérir dans le périmètre de cette opération.

## **5) Personnel territorial**

Approbation unanime de la nomenclature actualisée des postes et fonctions du personnel territorial.

## **6) Création de budgets annexes pour le Camping et le cinéma**

Avis favorable unanime pour la création de deux budgets annexes, l'un pour le camping municipal, l'autre pour le cinéma municipal ; qui sont tous les deux des services soumis au régime de la TVA. Cela ne change rien dans la gestion des deux services, mais ces créations nous sont demandées par la réglementation de la comptabilité publique.

## **7) Tarifs camping municipal**

Approbation unanime des nouveaux tarifs des différents services pour 2010.

## **8) Modification du Plan d'occupation des sols (P.O.S.) pour la zone INAe de Saint Vincent**

Cette modification est nécessaire pour permettre la réalisation du projet de résidence senior et la construction de logements dans un objectif de mixité sociale notamment pour l'hébergement du personnel de la résidence. Approbation unanime du Conseil municipal pour lancer la procédure de modification du POS.

## **9) Questions diverses**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité :

- Une convention à passer avec les services de l'Etat pour des missions de conseils pour la voirie communale (Sécurité, aménagements).
- Une demande de subvention sollicitée auprès de tous les organismes publics pour la réfection du plancher sportif de la salle polyvalente.

Challes les Eaux, le 19 novembre 2009

Le Maire,  
Daniel GROSJEAN

